



# BassInfos

## Tables des matières :

Personnel communal	1
Piscine	1
Panneaux 30 km/heure	1
Porte-à-porte	2
Canicules	2
Déchetterie	3
Servitude au ch. de la Trappe	4
Marchés estivaux	4
Horloge de l'église	4
Qualité eau potable	5
Forêt et climat	5
Votre histoire, votre patrimoine	6

## Agenda

Séances du Conseil communal :

Mercredi 28 juin 2023 à 20h00

Jeudi 12 octobre 2023 à 20h00

Mardi 12 décembre 2023 à 20h00

Pour toutes questions ou remarques au sujet de cette édition, vous pouvez envoyer un courriel au bureau communal

[commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

ou téléphoner au

022 366 23 22

## Personnel communal

La Municipalité a le plaisir de vous informer que Mme Marianne Ritley occupera le poste de préposée au contrôle des habitants à un taux de 60% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## Piscine

Désormais toutes les cartes d'entrée, y compris les tarifs réduits, sont en vente directement à la piscine avec la possibilité de payer par carte bancaire.

Il n'y a plus de vente à l'administration communale.

Nous vous informons également de la **fermeture estivale** qui aura lieu du

### 3 juillet au 2 août 2023 inclus.

A partir du 3 août, horaires de vacances, soit

- 8h30 – 12h00      14h00 – 18h00

Reprise des horaires traditionnels dès le lundi 21 août 2023.

## Panneaux 30 km/heure



Certains panneaux 30 km/heure nécessitent un rafraîchissement.

Progressivement, ils seront renouvelés en collaboration avec les ateliers de l'Espérance à Etoy.

## **Comment se comporter si l'on est importuné par du porte-à-porte ?**

Plusieurs habitants de Bassins ont signalé la présence d'individus, qui surveillent les maisons et les boîtes aux lettres, proposent des travaux divers et font du porte-à-porte insistant plusieurs fois par jour.

La situation est claire et connue par les services de police qui conseillent de suivre quelques mesures simples pour assurer sa sécurité.

Tout d'abord, il est préconisé de contacter le **117** pour signaler leur comportement et leur présence.

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'identifier les personnes importunes en relevant si possible l'immatriculation de leur véhicule.

Enfin, il est important de ne pas menacer les visiteurs, mais simplement leur demander de quitter les lieux.

La gendarmerie se tient à la disposition de chacun pour des questions ou des informations complémentaires.

## **Périodes de fortes chaleur / Canicules**

### **Messages de prévention en cas de fortes chaleurs 2023**

#### **Garder la chaleur hors de votre logement**

Fermer les fenêtres, volets et stores pendant la journée  
Bien aérer le matin tôt, le soir et/ou la nuit

#### **Boire souvent, sans attendre d'avoir soif**

1,5 à 2,5 litres d'eau par jour  
Éviter les boissons sucrées, le café, le thé et l'alcool, qui favorisent la déshydratation

#### **Privilégier les sorties et les activités physiques aux heures les plus fraîches**

Sortir de préférence le matin tôt : l'air est frais et moins pollué

#### **Porter des vêtements légers**

Privilégier les habits clairs et amples

#### **Travailler aux heures fraîches et/ou se protéger du soleil**

Avec, autant que possible, couvre-nuque, crème solaire, ombrage, etc.

#### **Consulter les prévisions météorologiques**

Dans les médias, applications mobiles et sur le web

#### **Manger léger**

De préférence des repas froids, riches en fruits et légumes  
Éviter de consommer des aliments laissés longtemps à température ambiante (risque d'intoxication alimentaire)

#### **Se rafraîchir**

Avec un brumisateur et/ou un linge mouillé, une baignade ou une douche fraîche  
Rester dans un lieu frais

#### **S'informer en cas de prise de médicaments**

Auprès du médecin ou en pharmacie pour identifier des problèmes liés à la chaleur

#### **Votre état de santé vous inquiète ?**

Appelez votre médecin ou la Centrale des médecins **0848 133 133**

### Réduction des taxes à la déchetterie pour 2023

Nous avons le plaisir de rappeler la baisse des tarifs de la déchetterie. Dès le début de l'année 2023, la taxe forfaitaire annuelle >20 ans a passé de 80 CHF à 70 CHF. De plus, la taxe au kilo diminue, passant ainsi de 0,85 CHF à 0,80 CHF.

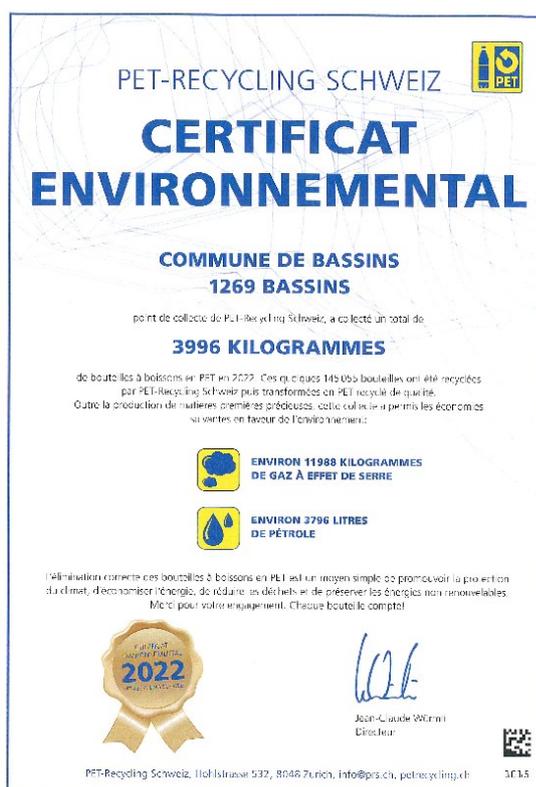
A titre de projet pilote, nous avons également décidé de supprimer les frais de collecte des déchets verts. En conséquence, il ne sera plus nécessaire d'effectuer une pesée pour ces déchets.

	2022	2023
Taxe forfaitaire > 20ans	80.- /an	70.- /an
Taxe forfaitaire < 20ans	13.- /an	10.- /an
Entreprise	100.- /an	100.- /an
Résidence secondaire	186.- /an	160.- /an
Ordures ménagères	0.85 /kg	0.80 /kg
Déchets Verts	0.40 /kg	Gratuit
Encombrants	0.40 /kg	0.40 /kg
Bois	0.40 /kg	0.40 /kg
Ferraille	0.40 /kg	0.40 /kg
Inertes	0.40 /kg	0.40 /kg

Tous les tarifs sont disponibles sur le site Internet sous « Directive communale de la gestion des déchets ».

Ces réductions rendront l'accès à la déchetterie plus abordable pour nos concitoyens et encourageront l'utilisation de cette infrastructure.

Et enfin, grâce à vos efforts de tri, la commune de Bassins a reçu le certificat environnemental de la part de PET-RECYCLING SCHWEIZ ; elle vous remercie et vous encourage à persévérer.



## **Chemin de la Trappe – Servitude de passage public**

Le Chemin de la Trappe fait l'objet d'une servitude de passage public à char inscrite au Registre foncier le 30 décembre 1911.

Son tracé correspond à l'ancienne route des Montagnes et traverse un certain nombre de propriétés privées, à savoir les parcelles 594, 595, 596, 597, 654, 691, 791, 792 qui en sont les fonds dits servants.

Il s'agit ensuite d'une servitude de passage public en faveur de la commune de Bassins, ce qui signifie qu'elle est au bénéfice des habitants de la commune de Bassins, plus concrètement que cette route peut être empruntée en véhicule ou à pied par des personnes n'habitant pas le chemin de la Trappe, mais vivant sur le territoire de la commune.

Une autre donnée importante découlant de ce statut se traduit par le fait que l'entretien de ce chemin est du ressort de la commune de Bassins, autrement dit la collectivité publique.

Ce cadre juridique a été vérifié auprès d'un homme de loi, étant donné que le sujet a déjà fait couler beaucoup d'encre par le passé.

## **Marchés estivaux**

### *Marchés estivaux*

En face de l'auberge communale 17h00 – 20h00  
Les vendredis 2 juin – 16 juin – 30 juin – 14 juillet – 25 août – 8 septembre

Org. Comité des Fêtes

## **Horloge de l'église**



Depuis quelque temps, l'horloge du clocher de l'église rencontre quelques difficultés, de ce fait elle tombe régulièrement en panne.

La Municipalité suit ce problème avec attention et a mandaté une entreprise spécialisée en la matière.

Cette dernière est intervenue à plusieurs reprises et procède par étapes sur le système mécanique de l'horloge.

Un nettoyage des engrenages a été effectué par la même occasion.

Nous espérons que le problème sera réglé au plus vite.

## Information sur la qualité de l'eau potable

En qualité de distributeur d'eau, en plus d'assurer l'entretien et l'exploitation du réseau, la commune a la charge de veiller au contrôle de la qualité de l'eau potable.

Ce suivi se fait en particulier par 3 séries de prélèvements effectués chaque année, les analyses étant réalisées par un laboratoire spécialisé.

L'eau alimentant le réseau communal provient des sources de la Chaumette, des Mouilles, de Monteau, de la Bataille, ainsi que de notre puits artésien.

La qualité de l'eau captée par notre réseau lui permet d'arriver à vos robinets sans aucun traitement.

Les analyses confirment la bonne qualité de notre eau et le respect des normes bactériologiques et physico-chimiques (y compris vis-à-vis des micropolluants).

A droite, les principaux paramètres ressortant de l'analyse complète du mois d'avril 2023 dans le réseau de distribution :

**Dureté totale** : 27,4°f, soit une eau assez dure

<b>Température moyenne</b>	<b>9,8°C</b>
<b>Calcium</b>	<b>98 mg/l</b>
<b>Magnésium</b>	<b>7,1 mg/l</b>
<b>Sodium</b>	<b>&lt;1 mg/l</b>

<b>pH</b>	<b>7.0</b>
<b>Chlorures</b>	<b>1,1 mg/l</b>
<b>Nitrates</b>	<b>4,0 mg/l</b>
<b>Sulfates</b>	<b>2,0 mg/l</b>

## Forêt et changement climatique

En ce début de printemps, la forêt subit le contrecoup des chaleurs et sécheresses de ces dernières années.

Levez les yeux et vous pourrez observer ce phénomène en voyant les arbres qui changent de couleur, passant du vert au rouge vif, preuve de leur fin de vie. L'étendue des dégâts est importante, et ceci sur l'ensemble des forêts suisses. Nous ne sommes pas un cas isolé !

L'Agfors, notre groupement forestier, se préoccupe de la situation et, en concertation avec la Municipalité, met en œuvre des travaux forestiers pour sécuriser les chemins et les infrastructures, limiter la propagation des insectes ravageurs là où cela est possible et éviter la perte de valeur du bois.

Ces travaux ont pour conséquence que beaucoup d'arbres doivent être abattus à proximité des chemins et routes forestières, dans des zones visibles où les citoyens se promènent.

Toutes ces mesures sont placées sous le contrôle des autorités forestières, des lois et règlements sur les forêts.

Les forêts vont se rajeunir et un programme de plantation d'arbres sera mis en œuvre ces prochaines années.

Pour de plus amples informations : votre garde forestier, [amaury.annen@agfors.ch](mailto:amaury.annen@agfors.ch)

Visitez le site de notre groupement forestier : [www.agfors.ch](http://www.agfors.ch)



## Votre histoire, votre patrimoine

Périlleux défi que de vouloir esquisser en quelques lignes onze siècles d'histoire !

Le prieuré rural Notre-Dame à Bassins se trouvait, au XII<sup>ème</sup> siècle, sous la dépendance du couvent de Payerne, rattaché à l'abbaye de Cluny, probablement à la suite d'une donation de Humbert 1<sup>er</sup>, sire de Cossonay et de Prangins, ce qui fonde son appartenance à la constellation clunisienne.

Le premier prieur connu à Bassins, Girold, figure dans les textes en 1164.

Qu'appelle-t-on site clunisien ? Tout lieu ayant entretenu des liens avec l'abbaye de Cluny à un moment ou un autre de son histoire.

L'abbaye de Cluny, à 25 km de Mâcon, fondée en 909 par le duc Guillaume d'Aquitaine, apparaît, dès le Xe siècle, comme un modèle de vie monastique. Elle a été le plus grand édifice religieux d'Europe occidentale jusqu'à l'achèvement de Saint Pierre de Rome en 1614.

C'est à la personnalité et à la longévité de 4 grands abbés (Mayeul, Odilon de Mercoeur, Hugues de Semur et Pierre le Vénérable), qui présidèrent aux destinées de l'ordre de Cluny pendant 191 ans et connurent à eux quatre 42 papes différents, que Cluny doit son rayonnement et son expansion.

Guillaume, comme l'atteste la Charte de fondation, attend d'eux qu'ils entretiennent avec ferveur « la conversation avec le ciel », qu'ils prient pour les morts et « qu'ils s'occupent des pauvres, des indigents, des étrangers et des pèlerins », leur servant chaque jour entre 1000 à 1200 repas, ce qui conduira l'abbaye à sa perte. En effet, à son apogée, cette dernière abritait une communauté de 400 moines et novices.

L'expansion de Cluny a aussi participé à modeler le paysage européen : des bourgs se développent autour des monastères lieux de sainteté, d'asile, de pèlerinages, d'échanges, de commerces et d'emplois.

Actuellement, un vaste projet a été lancé afin de faire inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO, une liste de sites clunisiens intitulée Cluny et les Sites Clunisiens en Europe, sous la forme d'un BIEN. C'est ce bien, dans son ensemble, qui sera pris en considération. Si cette démarche abouti, cette mise en valeur se manifesterait également sur les sites qui ne se sont pas portés candidats.

En complément à ce qui est dit ici, une plateforme numérique est maintenant à votre disposition sous [www.viacluny.ch](http://www.viacluny.ch), fruit d'un long travail effectué par Isabelle Court, Fabienne Gregersen et votre serviteur. Vous retrouverez ou découvrirez, de façon ludique, une partie de l'histoire de votre site, de votre commune ainsi que des énigmes et des ballades à thème pour vos prochaines vacances.



Gilbert Auberson

Délégué de la commune de Bassins

auprès de la Fédération européenne des sites clunisiens